

ANNEE 2010

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XI^e LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2009-2010

COMPTE RENDU IN- EXTENSO

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2010

Sommaire

**MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME, DE LA PECHE ET DES
TRANSPORTS MARITIMES**

	<u>Pages</u>
1 - Membre du Gouvernement présent.....	02
2 - Ouverture de la séance.....	02
3 - Discussion générale.....	12
4- Fin de la séance.....	26

Secrétaires élus

- Madame Astou Kane SALL
- Monsieur Moussa SY

Présidence de

- Monsieur Ndiawar TOURE,
5^e Vice-président

Séance plénière du mercredi 10 mars 2010

(La séance est ouverte à 16h 30)

- 1 -

Membre du Gouvernement présent

Est au banc du Gouvernement :

Monsieur Khouraïchy Thiam, Ministre de l'Economie maritime, de la Pêche et des Transports maritimes.

- 2 -

Ouverture de la séance

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Nos collègues Amadou Fall, El Hadji Moustapha Diouf, Oumar Sy, Abdou Sané, Abdou Karim Kamara, Seynabou Wade, Aïssa Mama Kane s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

Il n'y a pas d'observations ? Nos collègues sont excusés.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°12/2009 relatif à la Police des Ports maritimes.

La parole est à notre collègue Ndèye Gaye, rapporteur de l'Intercommission constituée par la Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Équipement et des Transports et de la Commission de la Défense et de la Sécurité.

MADAME LE RAPPORTEUR

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes chers Collègues,

L'Intercommission constituée par la Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat, et la Commission de la Défense et de la Sécurité, s'est réunie le mercredi 03 mars 2010, sous la présidence de Maître EL Hadj Moustapha DIOUF, Président de la Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Equipement et des Transports, à l'effet d'examiner le projet de loi n°12/2009 relatif à la Police des Ports maritimes.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Khouraïchy Thiam, Ministre de l'Economie maritime, de la Pêche et des Transports maritimes, entouré de ses principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, le Président a souhaité la bienvenue à Monsieur le Ministre et à toute l'équipe qui l'accompagne.

Prenant la parole à l'invitation de Monsieur le Président, Monsieur le Ministre a procédé à la présentation du projet de loi. Revenant sur l'exposé des motifs, il précisera que la police des Ports maritimes est une question cruciale dans un contexte sécuritaire international de plus en plus exigeant, rendant de ce fait la loi n°65-32 du 19 mai 1965 obsolète et inadaptée pour une bonne sécurisation de nos Ports.

Dès lors, il s'avère indispensable d'adapter les dispositions de cette loi à la situation actuelle qui impose des mesures rigoureuses sur le respect des normes de sécurité et de sûreté surtout devant la montée du terrorisme dans le monde. D'ailleurs, une telle nécessité est à la base de l'adoption du Code international sur la sécurité des navires et des installations portuaires plus connu sous le vocable anglais de Code ISPS. Un tel objectif nécessite également l'amélioration de l'efficacité de l'action des agents chargés de la police des ports maritimes par le renforcement des pouvoirs dont ils disposent.

Et, Monsieur le Ministre, de poursuivre que c'est conscient de tout ce qui précède que le Département a initié ce projet de loi dont l'objectif est d'abroger la loi de 1965 devenue inadaptée à la situation actuelle. Tel est le sens de ce projet de loi qui vise la rénovation du cadre juridique sécuritaire des ports maritimes du Sénégal par l'adoption de nouvelles règles conformément aux normes internationales et le renforcement de

l'efficacité de l'action des agents chargés de la police des ports maritimes.

A la suite de l'exposé de Monsieur le Ministre, vos Commissaires ont pris la parole pour se réjouir de l'avènement d'une telle loi qui participe d'une démarche consistant à réformer nos anciens textes. En outre, ils ont formulé des observations et des suggestions qui, pour l'essentiel, se résument aux points suivants :

1. La sûreté et la sécurité portuaires

Vos Commissaires sont d'avis que le port de Dakar, qui prétend devenir le Port du futur, avec tous les investissements qui ont été réalisés, ne peut plus continuer à être régi par des textes datant de 1965. Cela désarmerait les autorités publiques face aux grands armateurs qui possèdent d'énormes moyens financiers pour contourner les législations anciennes.

A ce titre, vos Commissaires ont considéré que le projet de loi vient à son heure et se justifie pleinement sur les plans économique, social et sécuritaire. Le texte de loi procède d'une nécessité de soutenir la compétitivité et l'attractivité de la plateforme portuaire de Dakar et des ports secondaires. En effet, aujourd'hui, l'accompagnement et le renforcement des infrastructures de développement passent nécessairement par celles du transport.

Néanmoins, vos Commissaires se sont appesantis sur le fait que les décrets d'application doivent insister sur les questions d'hygiène, notamment sur l'évacuation des bateaux et du matériel encombrant ainsi que sur le carénage. Par ailleurs, ils ont estimé que le texte de loi participe à la protection de l'environnement par la sanction des pratiques polluantes dans la mer et ses alentours.

Ils ont également interpellé Monsieur le Ministre sur les limites en nœuds pour la protection contre les pollutions en mer et sur les compétences de la police des ports par rapport à celles de la douane et de la police classique.

2. Le renforcement de l'action des agents de la police des ports maritimes

D'une manière générale, vos Commissaires ont salué la limitation du nombre d'agents intervenant dans la sécurité, la consécration de la formalité de prestation de serment des agents délivrant des procès-verbaux et prononçant des amendes, et le régime de protection qui leur est applicable à l'instar des officiers de police judiciaire.

Cependant, ils ont abordé les moyens à conférer à cette police pour qu'elle ne rencontre pas les mêmes difficultés que la police touristique en proie à un manque de moyens l'empêchant d'être opérationnelle. Tout en saluant les pouvoirs de cette police en matière de perquisitions, vos Commissaires se sont intéressés au statut de ses agents comparativement à celui des agents de la police nationale.

Au surplus, ils ont recommandé, dans un souci de sécurité et de préservation des investissements, de donner plus de pouvoirs aux officiers de police du port en matière de visite et de contrôle des navires, des personnes et des biens. Aussi, vos Commissaires se sont interrogés sur l'accès aux fonctions de policiers des ports maritimes et sur la formation des agents.

3. Quelques points spécifiques

Vos Commissaires ont félicité Monsieur le Ministre pour les grandes innovations entreprises dans le cadre de la modernisation de l'économie maritime. L'accent a été mis sur la mise à disposition d'infrastructures frigorifiques permettant aux populations de l'intérieur de bénéficier de produits halieutiques frais et à moindre coût. Ils apprécient à ce titre, la pose de la première pierre du complexe frigorifique multifonctionnel de Tambacounda.

Ils ont salué l'implication personnelle de Monsieur le Ministre dans la prise en charge des difficultés de nos compatriotes qui rencontrent souvent des problèmes dans les pays voisins, comme ce fut le cas en

Guinée et en Mauritanie. Vos Commissaires ont soulevé la question de l'évolution du Port sec de Bamako et son impact sur le développement du Port de Dakar. A ce propos, ils ont suggéré aussi l'aménagement du Port de Kaolack qui pourrait être éventuellement mis à la disposition de nos partenaires maliens à des fins de rentabilisation.

Sur un autre registre, vos Commissaires ont fait état de la pénurie actuelle du carburant utilisé par les pirogues. Ils sont favorables à plus d'échanges entre son département et l'Assemblée nationale pour discuter des questions interpellant les Honorables députés comme l'évaluation de l'impact de l'avènement des Entrepôts du Sénégal au Mali(ENSEMA) sur les recettes fiscales et douanières du Sénégal ou l'évaluation de l'application du cahier des charges de Dubaï Port World.

En réponse à vos Commissaires, Monsieur le Ministre a tenu tout d'abord à les remercier avant d'apporter les compléments d'informations suivants.

Concernant la sécurité et la sûreté portuaire, Monsieur le Ministre affirmera que toutes les dispositions sont prises pour assurer la sécurité grâce aux contrôles effectués en la matière. Le port de Dakar est un port certifié qui a fait l'objet d'un contrôle de vérification sur les mesures de sécurité et de sûreté.

En effet, ce Port a su profiter des moments de la fermeture du Canal de Suez pour se développer et devenir un port d'attraction planétaire. Ainsi, il a félicité le Directeur général du port ainsi que ses collaborateurs qui ont donné au port un autre visage, surtout avec l'arrivée de Dubaï Port World. Monsieur le Ministre a sollicité une visite des députés pour voir les réalisations qui ont été faites au niveau de ce port.

Par rapport aux mesures d'hygiène, les autorités ont décidé de nettoyer les eaux et d'enlever toutes les carcasses de bateaux.

Relativement au port sec de Bamako qui a fait l'objet d'un investissement de huit (08) milliards de francs CFA, Monsieur le Ministre a révélé que ce port avait connu quelques difficultés. Mais actuellement, sur les 12 hangars, les 7 sont déjà occupés. Les autres seront

certainement bien remplis grâce à des négociations avec les opérateurs économiques maliens qui se sentaient délaissés et préféreraient ainsi dédouaner leurs marchandises à Kayes ou à Kita. La création d'une petite société dont ils sont actionnaires a permis de les intéresser. Ce port a un impact sur celui de Dakar où les camions viennent chargés pour repartir à Bamako. Cependant, il s'est désolé du poids des camions maliens qui pèsent entre 60 à 70 tonnes occasionnant la détérioration de la route Tambacounda-Dakar.

En ce qui concerne le port de Kaolack, des négociations sont en cours avec des opérateurs chinois. Il est d'avis que Monsieur le Président de la République n'accepterait pas qu'il soit cédé aux maliens car ce port permet de désenclaver celui de Dakar en servant le Mali, la Guinée et le Burkina-Faso.

A propos de la pénurie de carburant des pirogues, Monsieur le Ministre suggère de s'adresser à son collègue compétent en la matière pour une réponse plus appropriée.

S'agissant de la protection, il indiquera que les prérogatives de l'Etat du Sénégal se limitent dans nos eaux territoriales. Les infractions commises en haute mer relève de la compétence de l'Organisation maritime internationale.

Relativement à la formation, Monsieur le Ministre a annoncé la perspective de création d'une académie de formation maritime pour toute l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, en plus de la formation accordée à nos marins.

Par rapport au contrôle des navires, il a rassuré quant à l'implication des diverses forces de sécurité, à savoir la police nationale, la police du commissariat spécial du Port, la douane, la gendarmerie et les agents de santé. Cependant, les agents verbalisateurs s'adresseront directement au Procureur de la République.

Les ENSEMA peuvent rapporter beaucoup au Sénégal si tout fonctionne normalement. Monsieur le Ministre a dit avoir donné des instructions aux

agents du département pour l'accueil des parlementaires qui seront de passage. Sur ce registre, il est disposé à être accompagné par des parlementaires pour visiter les réalisations faites pour désenclaver les régions du sud, et de façon générale, pour participer à toutes les missions prévues par le département.

Il précisera également que tous les décrets d'application sont élaborés et n'attendent que l'adoption du présent projet de loi pour être soumis à la signature de l'autorité compétente. En définitive, Monsieur le Ministre conclura que l'adoption de ce projet de loi permettra d'assurer la sûreté et la sécurité au niveau du port.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi n°12 /2009 relatif à la Police des Ports maritimes et vous demandent d'en faire autant si cela ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

MONSIEUR LE MINISTRE

Monsieur le Président, je vous remercie.

Mesdames, Messieurs les membres du Bureau.

Mesdames, Messieurs les députés,

Je voudrais commencer par féliciter très chaleureusement Madame le Rapporteur, dont le document est très bien fait, très clair, très lisible et qui a rendu fidèlement compte de ce qui a été fait en Commission technique.

On peut juste noter à la page 5, au paragraphe 2, 3^e ligne notamment, une petite coquille : « comme ce fut le cas » il faut ajouter en Guinée Bissau. Une petite erreur de frappe, 5^e paragraphe : des charges de Dubaï Port World, Dubaï c'est (D-u).

Vous descendez à deux paragraphes, concernant la sécurité et la sûreté portuaire, il faut ajouter « s », je répète que ce sont de petites fautes de frappe, cela ne vient pas du rapporteur que je connais bien.

Et au dernier paragraphe, c'est toujours Dubaï avec (D-u).

Page 6, paragraphe 3 au milieu, « les autres seront certainement bien remplies grâce à des négociations menées », cela a été sauté Madame, j'en suis persuadé.

Trois paragraphes après, je souhaiterais que l'on revoie le texte, parce qu'on dit : « en ce concerne le Port de Kaolack des négociations sont en cours avec des opérateurs chinois, il est d'avis que Monsieur le Président de la République n'accepterait qu'il soit céder aux Maliens car ce Port permettrait », etc., je pense que c'est un document qui est très important, qui peut servir aux étudiants dans 5, 10 ou 30 ans. Mais, il ne serait pas bon, on ne sait jamais ce que sera l'Afrique de demain. Le Président appelle à l'unité, à l'intégration sous-régionale et à l'unité du Continent, c'est un panafricaniste, alors je voudrais que l'on reprenne tout juste la deuxième phrase c'est-à-dire, « le Président de la République n'accepterait pas qu'il soit cédé », j'aurais dit tout simplement, il est d'avis que Monsieur le Président de la République ne ménagera aucun effort pour que ce port soit celui qui facilitera le désenclavement du Mali, de la Guinée et du Burkina Faso.

A la dernière page, alinéa 4, vous avez dit, « sur ce registre il est disposé à être accompagné par des parlementaires pour visiter les réalisations faites pour désenclaver les régions du Sud et de façon générale pour participer à toutes les missions prévues par le département », à cet égard Monsieur le Président, nous avons adressé une lettre à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, dans laquelle nous invitons les parlementaires à effectuer très prochainement avec nous un déplacement dans la belle région sud.

Dans cette lettre, on disait tout simplement objet : « invitation au voyage par bateau de Dakar à Ziguinchor. Lors de l'examen du projet de budget 2010 du Ministère de l'Economie Maritime, j'avais adressé aux Parlementaires une invitation pour un voyage de Dakar à Ziguinchor par le bateau Alioune Siteo Diatta. Par la présente, je réitère mon invitation et vous propose un départ le vendredi 19 mars 2010 à 18 h au port de

Dakar, et arrivé à Ziguinchor le samedi 20 à 11h, un retour de Ziguinchor le dimanche 21 à 14h et arrivé à Dakar le lundi 22 à 7h du matin.

Les frais de transport et de séjour sont pris en charge par le COSAMA. Si cette proposition vous agréée, vous voudrez bien nous faire parvenir la liste nominative des parlementaires intéressés, pour des modalités de mise en œuvre par le COSAMA, je vous prie d'agréer, etc. »

Alors Monsieur le Président, je voudrais une fois de plus réitérer cette invitation, l'Assemblée pourrait nous désigner 10 députés, le sénat 10 sénateurs, si maintenant on peut avoir les noms tant mieux sinon, je serai heureux qu'avant la fin de la semaine, nous puissions disposer de ces noms.

Pour le reste du texte Monsieur le Président, je n'ai pas d'autres observations.

Je vous remercie encore une fois, Madame le Rapporteur, le document était très bien fait.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Nous prenons bonne note et nous allons saisir qui de droit. Cependant, nous voudrions seulement attirer votre attention sur la date du 19 mars.

Enfin, on verra ; de toute façon, on va transmettre au Président de l'Assemblée nationale. Ce qui est important, effectivement, c'est une excellente chose, une excellente idée, maintenant si c'est une question de date, on verra bien ensemble.

Je vais vous remettre la parole tout à l'heure pour cela.

Chers collègues avez- vous des observations à faire sur le rapport ?

Monsieur Ousmane Gueye, vous avez la parole.

MONSIEUR OUSMANE GUEYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Une toute petite correction. Page 6, paragraphe 4, la dernière ligne, pour un accord tout simplement, là ou elle dit, « où des camions viennent chargés », c'est : er.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue.
Madame le rapporteur ?

MADAME LE RAPPORTEUR

Nous prenons acte, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, chère Collègue.
Je donne la parole à Monsieur le Ministre.

MONSIEUR LE MINISTRE

Je vous remercie, Monsieur le Président.
J'ai une petite précision à apporter à propos du voyage et surtout de la date qui a été retenue : le 19 mars. Nous étions ensemble le 19 mars 2000, il ne faut pas l'oublier, il faut célébrer le 10^e anniversaire de l'élection de Maître Abdoulaye Wade, et ce sera une façon pour notre Ministère de célébrer ce 10^e anniversaire, les grandes manifestations auront lieu dans la journée du 19, défilé avec le Président, les jeunes vont reprendre le flambeau et nous le 19 à partir de 21 heures, nous serons en mer en train de célébrer également ce 10^e anniversaire. C'est la raison pour laquelle nous avons choisis la date du 19.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

-3-

Discussion générale

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de l'Intercommission.

Quels sont ceux qui souhaitent prendre la parole ?

Voici la liste des intervenants :

Thiamba SECK

Ousmane GUEYE

Amadou Ndiaye LO

Moussa DIAO n°2

Georges TENDENG

La liste des orateurs est close, nous passons la parole à notre collègue Thiamba Seck.

MONSIEUR THIAMBA SECK

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Messieurs les collaborateurs du Ministre,

Chers Collègues.

Monsieur le Ministre, vous me permettez de faire une petite diversion par rapport à l'esprit du texte et de poser une question.

La question Monsieur le Ministre, c'est : où en sont les négociations entre le Sénégal et la Mauritanie par rapport aux différends récurrents, aux difficultés récurrentes qui opposent notre pays le Sénégal et la Mauritanie ?

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher Collègue.

Notre collègue Ousmane Guèye a la parole.

MONSIEUR OUSMANE GUEYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord vous féliciter et saluer vos collaborateurs.

Monsieur le Ministre, je suis d'avis pour toutes les dispositions qui sont prises pour préserver ce port-là. Comme on le dit, gouverner, c'est prévoir. Au moment où partout c'est l'insécurité, ce beau port de Dakar est une fierté non seulement pour le Sénégal, mais pour toute l'Afrique.

Monsieur le Ministre, quand on parle de cette police, je crois que nous avons actuellement, pour de meilleures aptitudes, une école nationale de formation maritime où on peut faire passer tous les jeunes gens qui, après leur service militaire de deux ans, au lieu d'aller traîner dans la rue, peuvent être recrutés. Cette formation peut leur servir et permettre justement d'avoir un personnel de qualité.

L'autre cas, c'est le Port de Kaolack, c'est vrai, il y a des dispositions qui sont prises, mais vous oubliez qu'au niveau de Khaône, le bras de mer a été retenu et après dragage, ce bras de mer devait permettre aux bateaux qui stationnent au niveau de Kaolack, il y en a un nombre assez important, de prolonger au moins leur séjour au niveau de Khaône. Moi, en tant que maire, en son temps, j'avais reçu des missions venues de la Hollande et d'ailleurs pour voir comment aborder justement ce genre de dragage au niveau de Khaône. Je pense que cela serait vraiment une bonne chose, c'est dire donc, Monsieur le Ministre, que je voterai ce texte de loi, parce que je suis entièrement satisfait de toutes les dispositions qui sont prises.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue.

Notre collègue Amadou Ndiaye LO a la parole.

MONSIEUR AMADOU NDIAYE LO

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

A la suite de mon collègue, je m'en vais vous féliciter de l'avènement de cette loi parce qu'elle vient effectivement combler un vide juridique étant entendu que la loi 65-32 est dépassée mais aussi, parce qu'elle permet d'anticiper sur deux points majeurs par rapport auxquels je voudrais échanger avec vous.

D'abord, c'est la vocation du Sénégal de développer des ports de plaisance. Aujourd'hui, il est établi, Monsieur le Ministre, que devant la crise qui sévit en Géorgie qui était une des capitales mondiales des bateaux de plaisance, face au dynamisme développé par les pays d'Afrique du Nord notamment la Tunisie et compte tenu de la forte demande qu'il y a au niveau des gens de la mer, il serait important que le Sénégal puisse développer ce créneau parce que cela nous permettra de combler un vide, de développer une dynamique dans le cadre de résorber le chômage notamment dans la banlieue.

Le second point, pour montrer un peu la pertinence de cette loi, a trait au renouvellement de la flotte des pirogues. Je pense savoir que la volonté du Gouvernement du Sénégal, c'est de faire en sorte de dépasser ces pirogues actuelles, de faire en sorte de renouveler ces pirogues afin d'agrandir leur capacité, d'augmenter leur puissance, ce qui leur permettra d'aller encore beaucoup plus loin et d'avoir une autonomie et un espace qui puissent leur permettre d'augmenter leur prise, donc dans cette perspective, cette loi vient effectivement à son heure.

Je vais revenir un peu, Monsieur le Ministre, sur l'académie de formation. S'il est entendu aujourd'hui qu'il y a une forte demande des gens de la mer, notamment venant de l'Union européenne, je voudrais que vous me disiez comment articuler justement cette demande avec l'académie. Ceci pour dire que l'académie devrait être au sommet d'une

pyramide pour faire en sorte de mettre en place des écoles de formation qui pourront capter des gens qui n'ont pas nécessairement le niveau pour aller dans une académie, mais qui ont un besoin de formation pour justement combler ce gap en gens de la mer.

Je pense qu'il est important de mettre en place de petites écoles de formation pour capter tous ces jeunes de la banlieue de Dakar, des gens de Kaolack, de Ziguinchor et faire en sorte qu'ils puissent être utilisés dans le créneau maritime et à ce moment-là peut-être, s'ils ont besoin de perfectionnement ou d'aller à un niveau beaucoup plus supérieur, ils pourront aller à l'académie.

Voici les deux questions sur lesquelles je voulais échanger avec vous, Monsieur le Ministre.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher Collègue.

Nous passons la parole à notre collègue Moussa DIAO n°2.

MONSIEUR MOUSSA DIAO N°2

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je m'associe aux félicitations qui vous sont adressées et sur la même lancée, je vais axer mon intervention sur les infrastructures frigorifiques dont on a parlé à la page 4 du rapport.

J'ai remarqué que ces infrastructures vont être installées au niveau des régions sud du pays, je me félicite en fait de cette initiative parce que je sais que Tambacounda et Kolda sont confrontés aux mêmes problèmes. Et, je voudrais profiter de cette occasion pour vous dire qu'à Kolda, il y avait en fait une infrastructure qui a été très mal gérée ; pourquoi ? Parce qu'il y a eu des problèmes entre les mareyeurs et ceux qui étaient chargés de la gestion. Il faudrait essayer de faire en sorte que les mareyeurs qui viennent de Ziguinchor et même de la Guinée Bissau, essaient de trouver au moins leur compte. Si le coût est assez élevé

c'est sûr et certain que les infrastructures frigorifiques ne serviront pas à grand-chose, puisque les gens ne les utiliseront pas et en fin de compte ce sont les populations qui n'en tireront pas profit.

Je voudrais attirer votre attention sur ce fait, afin de voir du point de vue gestion, comment faire en sorte que ce soit accessible à ces mareyeurs.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher collègue.

Je donne la parole au dernier intervenant, notre collègue Georges TENDENG.

MONSIEUR GEORGES TENDENG

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Je vais peut-être soulever ici, Monsieur le Président, un problème, disons, d'un autre genre. Il s'agit du port de Dakar. Ce port, tel qu'il est aujourd'hui, quand nous regardons du nord jusqu'au sud, il est presque seul à faire face à l'étranger de par sa position. C'est pourquoi, je pense qu'il fallait contacter les ports des différents pays qui sont autour de nous, parce que c'est un port qui nous est commun. Pour des raisons un peu personnelles, je n'ai pas pu assister aux travaux de la Commission, c'est pourquoi je ne peux pas m'avancer trop loin. Mais, j'ai peur parce que j'ai vu, déjà dans les petites discussions, quelqu'un intervenir pour dire : « on réserve ceci pour, cela pour... », parce que le Président doit intervenir, il est au niveau des autres organisations. Il faudrait donc que nous fassions attention pour que le port de Dakar soit à la fois un port africain, parce que presque toutes les entrées de marchandises vers l'Afrique passent par Dakar après le contour, ce n'est pas par le Maroc, ce n'est pas par l'Algérie, c'est par Dakar que cela entre vers l'Afrique occidentale, jusqu'au niveau de l'Afrique orientale c'est-à-dire de la zone du Tchad, etc. Il faudrait donc savoir jouer avec les mots de façon qu'un jour, dans cinq ans, dix ans, ces pays-là puissent avoir de la place pour

agir correctement. Ce sont des pays qui ont encore besoin de nous et le port, il est là, c'est la nature, nous ne pouvons pas le changer, c'est un port. Il a été travaillé depuis la colonisation pour servir à l'ensemble de tous les pays. Il faudrait qu'on fasse attention à cela, sinon nous pourrions avoir des problèmes au niveau des organisations internationales, si ce n'est pas des organisations africaines d'abord. C'est pourquoi donc mon propos est de bien faire attention à l'intérieur avant d'affiner le texte pour voir si tous les pays-là ont été pris en considération dans la mouvance d'une autogestion de la place. Attention ! Il est quand même un port sénégalais, il faudrait que la sécurité nous revienne d'abord, mais pour le reste, il faudrait que l'on fasse attention pour que des gens n'essayent pas de nous éviter. C'est dommage, je n'ai pas pu parcourir tout le texte pour voir cela, mais j'ai un peu peur en ce qui concerne la position du Sénégal par rapport aux autres pays, en ce qui concerne ce port de Dakar.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux interventions des honorables Collègues.

MONSIEUR LE MINISTRE

Monsieur le Président, je vous remercie.

Je remercie également les honorables et honorés Députés pour leurs aimables paroles et les questions pertinentes qu'ils ont eu à poser.

La première question vient de l'honorable député Monsieur Thiamba Seck, à propos des difficultés récurrentes qui existent entre le Sénégal et la Mauritanie. Vous avez bien raison de dire que ce sont des difficultés récurrentes, cela ne date pas de 2009 ou de 2010. Cela date d'il y a plusieurs décennies. Monsieur le Président, pour répondre à cette question, je voudrais donner un petit exemple seulement. Je ne sais pas s'il y a des amateurs de chasse par ici, mais s'il y en a : quand vous poursuivez un gibier, pour nous autres frontaliers de la Gambie, côté Makacoulibantan, ceux qui sont du côté de Bouloumbou, vous êtes tellement passionnés par la poursuite de ce gibier que sans faire attention, vous êtes en territoire gambien. Le gibier ne reste pas tranquille, il bouge, vous vous êtes en plein territoire gambien et si par

malheur, vous tombez sur des gardes forestiers ou des douaniers gambiens, ils vous arrêtent, ils vous disent : « mais, qu'est-ce que vous faites ici ? Où est votre permis de chasse, où est ceci où cela ? Vous n'avez pas le droit de chasser ce gibier. » C'est la même chose que connaissent nos piroguiers artisans sénégalais, notamment de Saint-Louis, les bancs de poissons ne connaissent pas de frontières entre le Sénégal et la Mauritanie. Quand vous êtes à Saint-Louis malgré les balises, vous ne faites même pas 500 m que vous êtes dans la mer mauritanienne. Le piroguier qui poursuit un banc de poissons, il continue à le poursuivre, il se retrouve en Mauritanie et il est immédiatement arraisonné. Les gardes-côtes mauritaniens l'arraisonnent, ils vont vers Nouadhibou ou bien Nouakchott. On prend sa cargaison, on retient le bateau, on lui colle une amende, cela a toujours été ainsi. Il existe une commission sous-régionale pour essayer de régler tous ces problèmes mais, on n'y arrive pas.

Je suis rentré de Mauritanie il y a juste 1 mois. J'ai rencontré le nouveau ministre chargé de la pêche. Nous en avons discuté très longuement. Je dois avouer que c'est nous Sénégalais, qui avons bien souvent tort, tout simplement parce que nous suivons un banc de poisson. La Mauritanie a mis à notre disposition 300 licences de pêche, pour permettre à des Sénégalais de pêcher en Mauritanie... **(Passage en wolof)**... Mais entre nous, vous êtes les représentants du peuple, là je parle pour le compte du Gouvernement, mais la plupart du temps, nous sommes fautifs et nous sommes obligés d'aller demander, présenter des excuses aux autorités mauritaniennes. Nous avons connu le même phénomène avec la Guinée Bissau. Mais, là-bas c'est beaucoup plus grave encore, parce qu'il s'agit du bateau ramasseur. Ce sont des bateaux coréens qui arrivent chaque année. C'est récurrent également.

Chaque année ils viennent, ils prennent des piroguiers de Saint-Louis, ils mettent des pirogues sur leurs navires, ils traversent les eaux de la Gambie et ils arrivent en Guinée Bissau. Souvent ils disent qu'ils vont pêcher en Guinée Conakry, mais nuitamment ils débarquent les pirogues, ils se mettent à pêcher dans les eaux Bissau Guinéennes et ils n'ont pas des licences de pêche. On les arraisonne, on en prend 200, 300, 400 et du jour au lendemain vous entendez dans les radios que le Gouvernement ne s'occupe pas d'eux, le Gouvernement n'a pas fait ceci. Ils partent sans demander l'avis du Gouvernement, pourtant nous avons nos inspecteurs à Saint-Louis. Nous avons demandé que, lorsque les bateaux partent, on mette dedans un ou deux observateurs et ils ne partent pas, ils ne les prennent pas, où quand ils les prennent, arrivés

sur place ils les débarquent, ils les mettent à l'hôtel. Cela nous pose d'énormes problèmes. En tous cas, je souhaiterais que, du côté de Saint-Louis, nos élus s'impliquent davantage dans cette bataille. Nous négocions, nous attendons une délégation mauritanienne qui doit venir en principe vers la fin du mois ou au début du mois d'avril, lorsque nous aurons fini avec les festivités du cinquantenaire. Nous allons à nouveau poser sur la table ce problème récurrent dont parle le député Thiamba Seck.

Je voudrais remercier mon ami et frère, le maire Ousmane Guèye. Vous avez raison, le port de Dakar est une fierté pour le Sénégal et pour l'Afrique. Donc, nous devons veiller à ce que ce port soit dans d'excellentes dispositions et dans d'excellentes conditions pour accueillir des navires qui viennent de l'étranger, offrir la sûreté et la sécurité qu'il faut pour que les gens aient confiance dans ce port du futur.

On a effectivement une école nationale de formation maritime, vous avez suggéré qu'on y envoie de jeunes militaires qui ont été libérés. On forme pourtant des cadres dans cette école, on demande le baccalauréat pour en faire des officiers marins, d'autres peuvent y entrer avec le BFEM. Si c'est une façon d'aider à résorber le chômage, nous sommes tout à fait d'accord. Seulement, à travers le monde, à l'heure actuelle, on constate qu'il y a un déficit de 50 000 officiers marins, c'est beaucoup. Nous risquons d'avoir des difficultés parce que depuis quelques temps, on n'en forme pas alors que nous avons nos écoles de formation, nous en avons deux. Nous allons transformer cette école nationale de formation maritime très prochainement en académie, l'équipement est terminé, nous devons nous retrouver d'ici un mois, pour passer à la phase d'exécution.

Je pense que dans le prochain budget, vous nous aiderez à prévoir une certaine somme pour cette école de formation qui non seulement va concerner l'Afrique de l'Ouest, mais une bonne partie de l'Afrique centrale. Nous aurons en ce moment là des marins-officiers qui pourront remplir les tâches que nous attendons de tous ces grands marins.

Pour le port de Kaolack, je suis allé moi-même à Rotterdam qui est le premier port européen, nous attendons de nos amis néerlandais une coopération fructueuse. Très prochainement, ils vont nous envoyer deux

bateaux, deux dragues, on ne dit pas dragueurs mais dragues, pour le dragage du port de Ziguinchor jusqu'à Khaône, votre problème sera réglé en ce moment là. Mais, pour le bras de mer c'est cette année, ce n'est pas pour 2 ou 3 ans, c'est cette année.

Pour l'honorable député Amadou Ndiaye Lô, je le remercie infiniment pour ses propos très aimables. Comme vous dites, il faut anticiper sur le développement du port de Dakar. Nous allons recevoir effectivement les mesures que nous allons adapter aujourd'hui en ce qui concerne la police des ports, ces mesures vont nous permettre d'accorder et de donner la sécurité et la sûreté à tous ces bateaux de plaisance qui arrivent. Il faudrait que nous soyons très prudents, ces bateaux de plaisance même s'ils viennent en masse, c'est très bien pour le tourisme du pays certes, mais nous avons constaté, chaque fois qu'on a une opération coup de poing dans la Petite Côte vers Saly, qu'il y a parmi eux beaucoup de trafiquants de drogue. Et, je pense que cette loi vient à son heure, cela nous permettra, dans les ports secondaires, de contrôler ceux qui viennent et ce qu'ils font rentrer dans notre pays.

Vous avez raison, il faut renouveler le parc piroguier, nous avons un stock, un parc de près de 12 000, 13 000 pirogues, on n'a pas le chiffre exact, mais cela varie entre 12 000 et 13 000 pirogues. La CIRN qui dépend du Ministère a fait une étude complète. Elle a déjà proposé aux piroguiers la construction de nouveaux bateaux d'un type particulier, qui écarte le bois, parce que quasiment toutes nos pirogues sont faites en bois. Donc, ce seront des pirogues faites en fibre de verre, ou en aluminium, chaque bateau va coûter environ 5 à 6 millions, l'Etat va prendre en charge une petite subvention pour ces bateaux que nous allons construire. Nous avons quelques bailleurs de fonds qui sont prêts à nous accompagner, nous avons pu obtenir un prêt de 2 milliards 300 millions pour la construction de ces bateaux et ceci devra nous permettre d'avoir quelques 3200 pirogues à construire dans un premier temps. On va encourager les Sénégalais, ceux qui sont du secteur, à aller vers ces nouvelles pirogues qui sont des bateaux. Je crois que le terme pirogue va être mis de côté puisque cela offre beaucoup de sécurité, il y aura des toilettes à l'intérieur et même une petite chambre froide pour conserver le poisson. Nous constatons chaque fois que nos piroguiers

attrapent du petit poisson, du poisson pas noble, c'est-à-dire du genre sardinelle, dès qu'ils voient du poisson noble, ils jettent en mer immédiatement leur prise pour s'orienter uniquement vers le poisson noble. Donc, avec ces nouvelles pirogues, le terme disparaît. Avec ces nouveaux bateaux, nous allons avoir de quoi conserver du poisson que nous allons prendre, cela va se faire durant cette année, l'étude est terminée et très prochainement vous serez invités à aller visiter un spécimen de ces bateaux. Nous avons beaucoup de propositions, mais la première que nous avons s'élève aujourd'hui à 2.300.000.000 et c'est prêt à pouvoir être utilisé.

Monsieur Lô a également parlé de cette académie. C'est effectivement, bon, l'académie comme je le disais sera à la disposition des Etats africain au Sud du Sahara quasiment de la Mauritanie jusqu'en Afrique centrale. Il y aura des écoles intermédiaires également, actuellement on en forme, mais c'est cette académie qui va nous permettre d'avoir de grands officiers.

Quant à l'honorable député Moussa DIAO n°2 que je remercie, il a parlé des installations de complexes frigorifiques dans le sud et dans l'est. Ce qui s'est passé à Kolda, se retrouve un peu partout à travers le pays. C'est une question de gestion, si les gens gèrent mal leurs outils de travail, il y a toujours des déceptions, mais il est prévu dans le programme actuel de la chaîne du froid, l'installation à Kolda d'un nouveau complexe frigorifique et cela ne dépend que des autorités de Kolda, notamment du Maire, pour que nous puissions effectuer le déplacement. Je pense que s'il est installé au mois d'avril, juillet-août ou septembre au plus tard, nous pourrons aller l'inaugurer avec le Président de la République ou le Premier Ministre.

Le dernier orateur, c'est notre frère, l'honorable député George Tendeng, qui dit n'avoir pas été présent lors de la réunion de la Commission technique. C'est vrai que le port de Dakar a été le premier grand port de l'Afrique de l'Ouest bien après l'indépendance. Mais, comme vous le savez, chaque pays du littoral a cherché à avoir son port et il y a une grande compétition entre eux, c'était Dakar d'abord, ensuite Abidjan, Lomé et à l'heure actuelle, il y a des efforts qui sont déployés dans ces

deux derniers ports pour non seulement nous concurrencer mais, nous dépasser. Par bonheur pour nous, le Port autonome de Dakar qui a de très grands cadres, garde sa position de port privilégié de l'Afrique de l'Ouest. Et, je dirais même de l'Afrique atlantique, de tout le littoral jusqu'en Afrique du Sud, vous ne trouvez pas meilleur port. Il faut seulement souhaiter que ceux qui sont à la tête de cette structure qu'est le Port autonome de Dakar puissent continuer à mener l'action qui leur est dévolue pour maintenir notre port dans sa position actuelle, c'est-à-dire le premier port de l'Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Chers collègues est-ce qu'il y a une demande de reprise de parole ?

Il n'y a en pas, la discussion générale est close.

Nous passons à l'examen des articles du texte de loi.

Madame le Rapporteur vous avez la parole.

Je pense qu'on peut simplement annoncer les titres.

MADAME LE RAPPORTEUR

Titre premier : Dispositions générales.

Article 1^{er} à article 12.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix les articles du Titre premier.

Quels sont ceux qui sont pour leur adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre leur adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Les articles du titre premier sont adoptés.

MADAME LE RAPPORTEUR

Titre II: Des agents chargés de la Police des Ports Maritimes.

Article 13 à article 16.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix les articles du Titre II.

Quels sont ceux qui sont pour leur adoption

Quels sont ceux qui sont contre leur adoption?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Les articles du Titre II sont adoptés.

MADAME LE RAPPORTEUR

Titre III : De la Sûreté Portuaire.

Article 17 à article 22.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix les articles du Titre III.

Quels sont ceux qui sont pour leur adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre leur adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Les articles du Titre III sont adoptés.

MADAME LE RAPPORTEUR

Titre IV : Des infractions et sanctions.

Article 23 à article 29.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix les articles du Titre IV.

Quels sont ceux qui sont pour leur adoption

Quels sont ceux qui sont contre leur adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
Les articles du Titre IV sont adoptés.

MADAME LE RAPPORTEUR

Titre V : Des garanties.

Article 30 à l'article 33.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix les articles du Titre V.
Quels sont ceux qui sont pour leur adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre leur adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
Les articles du Titre V sont adoptés.

MADAME LE RAPPORTEUR

Titre VI : Dispositions finales.

Article 34.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix l'article 34 du Titre VI.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent.
L'article 34 du Titre VI est adopté.

Chers collègues, nous avons reçus une demande d'explication de vote de la part de notre collègue Ndèye Gaye, conformément à l'article 78 avant dernier alinéa.

Chère collègue vous avez la parole.

MADAME NDEYE GAYE CISSE,

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ayant été absorbée par les corrections sur le texte, je fais appel à l'article 78, pour pouvoir m'exprimer à propos du vote de ce projet de loi, Monsieur le Ministre, que je soutiens de tout cœur.

Cependant, comme je l'ai dit en commission technique, le Port Autonome de Dakar a un nouveau visage. Il a accueilli des infrastructures nouvelles, modernes et mon souci reste et demeure, Monsieur le Ministre, la préservation de ces installations modernes au top qui font de Dakar actuellement un port certifié, un port admiré qui est une destination très prisée par les navires.

Monsieur le Ministre, vous l'avez vous-même dit en Commission technique, les infrastructures entre Dakar et Bamako sont de première génération. Ces infrastructures cependant, Monsieur le Ministre, sont tout le temps endommagées par des camions qui, pour de meilleurs gains, sont en train, vous l'avez expliqué, de transporter comme on le dit, des charges totales utiles qui dépassent d'un tiers, la moitié même de ce qui est permis pour eux.

Monsieur le Ministre, dans ce cas de figure, dans le cadre de cette détérioration prématurée des infrastructures, quelles sont les clauses que vous allez intégrer entre le Sénégal et nos partenaires, les pays voisins, pour que vraiment on puisse préserver au mieux ces infrastructures?

Monsieur le Ministre, en ce qui concerne les ENSEMA, chacun demande l'impact de ces entrepôts sur l'économie du port, sur le développement du port, je vous assure que c'est très bien, mais le Port Autonome de Dakar a toujours été ce port qui dessert l'Afrique, qui accueillait les marchandises du Mali et de tous les pays environnants et la zone franche malienne était là. Donc, je crois que ces entrepôts, si on les a fait dans le souci de mieux servir nos partenaires aussi, il ne faudrait pas qu'on ne soit pas assez vigilant pour que l'investissement énorme qui est en train de se faire, pour faciliter justement les liaisons, le désenclavement, ne soit endommagé de façon prématurée. C'est pour cela qu'avant de voter cette loi, j'aimerais, Monsieur le Ministre, que

vous reveniez sur ce que vous nous avez expliqué en Commission technique concernant justement la préservation de nos infrastructures.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Vous comprendrez que je ne vais pas donner la parole à Monsieur le Ministre parce que c'est juste une explication de vote.

Alors, je mets aux voix l'ensemble du texte.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'ensemble du texte est adopté.

Monsieur le Ministre, votre projet de loi n° 12/2009 relatif à la Police des Ports maritimes vient d'être adopté à l'unanimité par les députés. Nous vous remercions très sincèrement, nous vous félicitons et nous vous encourageons. Nous vous connaissons, vous êtes un excellent travailleur, un excellent Ministre et je redis encore que nous avons bien noté concernant le rappel de votre lettre pour le voyage sur Ziguinchor. Nous allons donc effectivement informer qui de droit et discuter avec vous sur la date que nous aurions arrêtée de commun accord.

-4-

Fin de la séance

Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance et de laisser à la Conférence des Présidents, le soin de fixer l'ordre du jour et le calendrier de nos prochains travaux.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.